

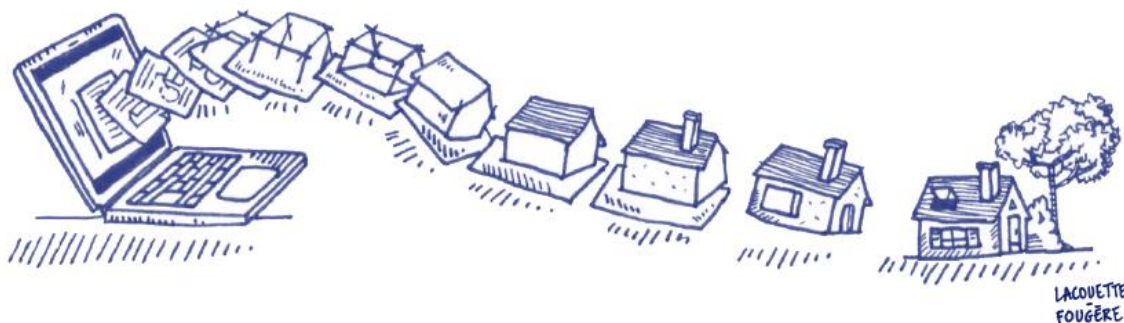
Vos démarches d'urbanisme en ligne sur le territoire de la commune de **Comps-Lagrandville**

À partir du 1er janvier 2022, vous pourrez déposer vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement.

Laissez-vous guider !

GUIDE

PRATIQUE



“ J’ai un projet de travaux...

Certificat d’urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d’aménager, toutes ces demandes doivent faire l’objet d’une autorisation préalable délivrée par la commune avant d’entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d’urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c’est...



Un service accessible à tout moment et où que vous soyez.



Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d’être imprimés en de multiples exemplaires.



Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l’instruction.

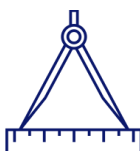
Comment faire ?

JE PRÉPARE MON DOSSIER

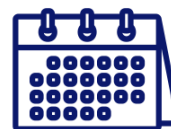
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction



Anticiper votre calendrier de réalisation

JE LE DÉPOSE EN LIGNE

- *Exclusivement par le biais du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) accessible à partir du site internet de la commune <https://comps-lagrandville.fr> puis de l'URL suivant : <https://gnau30.operis.fr/aveyroningenierie/gnau/>*

Attention : Aucun envoi par mail ne sera acceptée.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Si vous choisissez de mode de saisine, toute la démarche est dématérialisée du dépôt de la demande jusqu'au terme de la procédure, pas de retour au papier possible. Nos services continuent de vous accueillir pour recevoir vos demandes papiers ou envoyées par courrier, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.





A chaque étape de votre projet,
nos services vous renseignent
et vous accompagnent.

Mairie de Comps-Lagrand'ville
6 rue de la Vidarie 12120 Comps-Lagrand'ville
Tel : 05.65.74.12.23

